



Comité de Formulation du Programme
Compact Régional Energie- MCC



REF. : CFPCR-CI-NCS-SHOPPING-25-3003

Date : 02 avril 2026

BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°1

Dans le cadre de la consultation portant la référence « CFPCR-CI-NCS-SHOPPING-25-3003 » relative à la « **Souscription de Contrat d'assurance au profit du Personnel du Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire Régional (MCA-CI REGIONAL)** :

Lot N1 : Assurance Vie de Groupe

Lot N2 : Assurance Santé/Maladie », le Comité de Formulation du Programme Compact Régional (CFPCR-MCC) répond aux questions posées par les soumissionnaires potentiels.

Questions/Réponses	
Q 01	<p>Dans le cadre de notre intention de vous soumettre nos meilleures propositions de couverture, nous avons tenté d'accéder au dossier de consultation via le lien (https://u.pcloud.link/publink/show?code=kZIXJt5ZaBtReyxu09yMSNcaqAAIRbazY7k7) indiqué dans l'avis.</p> <p>Toutefois, il semble que ce lien ne fonctionne pas ou ne permette pas d'accéder aux documents.</p> <p>Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer un nouveau lien ou nous indiquer la procédure à suivre afin d'accéder au dossier complet de consultation.</p>
R 01	<p>Après vérification du lien figurant au niveau de l'Avis Spécifique de Passation de Marchés publié sur notre site web https://cfpcr-mcc.ci/avis-specifique-de-passation-de-marches/ , nous vous confirmons que le lien de téléchargement du dossier fourni est fonctionnel</p> <p>Lien : https://u.pcloud.link/publink/show?code=kZIXJt5ZaBtReyxu09yMSNcaqAAIRbazY7k7</p> <p>Nous vous proposons de vérifier la version de votre navigateur, ou bien de copier le lien depuis l'Avis Spécifique de Passation des Marchés publié et de le coller directement sur la barre d'adresse de votre navigateur.</p>
Q 02	<p>Dans le cadre de notre intention de vous soumettre nos meilleures propositions de couverture, nous avons tenté de participer à la visioconférence de ce jour via le lien (https://teams.microsoft.com/meet/27536954773365?p=oca1jfpn40inKvrHNNH) indiqué dans l'avis.</p>

	<p>Toutefois, nous n'arrivons pas à y accéder. Voir image ci-dessous.</p> <p>Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer un nouveau lien ou nous indiquer la procédure à suivre afin d'accéder au dossier complet de consultation.</p>
R 02	<p>Il est a rappelé que la Conférence Préalable est recommandée mais n'est pas obligatoire comme indiqué dans l'Avis Spécifique de Passation de Marchés publié.</p> <p>Après vérification du lien de la Conférence Préalable figurant au niveau de l'Avis Spécifique de Passation de Marchés publié sur notre site web https://cfpcr-mcc.ci/avis-specifique-de-passation-de-marches/ , nous vous confirmons que le lien de téléchargement du dossier fourni est fonctionnel</p> <p>Lien : https://teams.microsoft.com/meet/27536954773365?p=ocaljfpn4OinKvrHNH</p> <p>Nous avons constaté que le lien communiqué par vos soins est différent de celui publié, après le chiffre 4 vous avez remplacé la lettre « O » par le chiffre « 0 ».</p> <p>Les liens fournis devront être copiés directement à partir de l'Avis Spécifique de Passation de Marchés publié sur notre site web https://cfpcr-mcc.ci/avis-specifique-de-passation-de-marches/</p> <p>Pour obtenir le dossier de consultation, nous vous invitons à le télécharger via le lien Pcloud fourni au niveau de l'Avis Spécifique de Passation de Marchés publié sur notre site web.</p> <p>Le lien de téléchargement : https://u.pcloud.link/publink/show?code=kZIXJt5ZaBtReyxuO9yMSNcaqAAIRbazY7kZ</p>
Q 03	<p>Sauf erreur, nous n'avons pas vu de listing des employés concernés dans les documents relatifs à l'appel d'offres. Pourrions nous l'avoir ou à défaut un âge moyen des assurés à couvrir ?</p>
R 03	<p>Comme indiqué dans le dossier de Consultation Pièce Jointe n°1 Article VI « NOMBRE D'AGENTS DE MCA-COTE D'IVOIRE REGIONAL A CONSIDERER »- Description des services, Le nombre approximatif d'employés de MCA-CI Régional est de cinquante et un (51). Ils ne sont pas encore tous en poste, mais une liste nominative mise à jour sera fournie au prestataire à la signature du contrat par les deux parties. Au fur et à mesure que les postes sont pourvus, les nouvelles recrues seront insérées.</p>
Q 04	<p>Nous n'avons pas vu de précisions sur les montants des capitaux à couvrir pour les garanties sollicitées. Nous aimerions avoir ces précisions</p>
R 04	<p>Un bulletin de clarification N2 sera publié incessamment concernant cette question.</p> <p>Nous tenons à vous informer qu'un éventuel addendum à la Demande de Cotations sera publié dans les jours à venir.</p>

<p>Q 05</p>	<p>Un courtier en assurance tel que (personne morale) est-il éligible à cet appel d'offres ? Le cas échéant, la documentation à fournir doit-elle inclure à la fois celle de la compagnie d'assurance partenaire et la nôtre ?</p>
<p>R 05</p>	<p>Il est à rappeler qu'un Offrant sera éliminé si son Offre ne prouve pas sans équivoque qu'il satisfait aux critères obligatoires minimaux suivants :</p> <p>Pour le Lot N1 « Assurance Vie de Groupe » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agrément de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) ; ✓ Agrément d'exercice de l'assurance-Vie sur le territoire ivoirien délivré par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances. <p>Pour le Lot N2 « Assurance santé » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agrément de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) ; ✓ Agrément d'exercice d'assurance maladie sur le territoire ivoirien délivré par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances. <p>A titre de rappel, le dossier de consultation rubrique « Évaluation et comparaison/Critère d'évaluation » pour les deux (02) lots, exige que l'offrant doit être une compagnie d'assurance, légalement constituée pour fournir les prestations en question.</p>
<p>Q 06</p>	<p>Lot N1 : Assurance vie Pourriez-vous préciser les capitaux à assurer ? Si ces capitaux ne sont pas définis, devons-nous travailler uniquement sur la base de taux de prime ? En général, les capitaux à couvrir peuvent être soit fixes (ex. : 10 millions), soit variables selon l'assuré (par exemple 24 mois de salaire).</p>
<p>R 06</p>	<p>Un bulletin de clarification N2 sera publié incessamment concernant cette question. Nous tenons à vous informer qu'un éventuel addendum à la Demande de Cotations sera publié dans les jours à venir.</p>
<p>Q 07</p>	<p>Lot 2 – Assurance Santé À la suite de l'analyse du document de passation de marché, nous comprenons que vous souhaitez mettre en place une assurance santé avec une couverture mondiale pour toutes les familles, conformément au barème qui y est indiqué. Cependant, nous relevons certaines divergences par rapport aux pratiques et coûts réels du marché, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le coût d'une consultation généraliste en clinique en Côte d'Ivoire est d'environ 15 000 F CFA (hors majorations de soirée, week-end et jours fériés), alors que votre plafond est fixé à 10 000 F CFA. • Le coût d'une consultation spécialiste en clinique est en moyenne de 17 500 F CFA (hors majorations), tandis que votre plafond actuel est de 15 000 F CFA.

	<p>A titre indicatif, vous trouverez en pièce jointe le barème des honoraires médicaux applicables en Côte d'Ivoire.</p> <p>Par ailleurs, le plafond annuel de 2 millions par personne et 5 millions par famille apparaît insuffisant au regard du niveau de couverture souhaité.</p> <p>Il risquerait d'être atteint rapidement et ne permettrait pas de faire face efficacement à certaines situations médicales d'urgences.</p> <p>Dans ce contexte, pourriez-vous nous autoriser à proposer une amélioration du barème santé, sur la base de notre expertise du marché, afin de vous recommander une couverture plus adaptée à vos besoins ?</p>
R 07	<p>Un bulletin de clarification N2 sera publié incessamment concernant cette question.</p> <p>Nous tenons à vous informer qu'un éventuel addendum à la Demande de Cotations sera publié dans les jours à venir.</p>
Q 08	<p>Le projet de convention doit-il être établi selon notre propre modèle en y intégrant les clauses et conditions contractuelles mentionnées dans l'appel d'offres ? ou devons-nous utiliser exclusivement le modèle proposé dans le dossier d'appel d'offres ?</p>
R 08	<p>Conformément au dossier de consultation, il est exigé pour chaque lot de fournir un projet de Contrat.</p> <p>Vu la spécificité des prestations objet du présent processus, il est demandé à chaque offrant de fournir un Contrat pour assurances incluant en sus les articles du Contrat type fourni dans le dossier de consultation.</p> <p>Avant la signature du Contrat définitif, une séance de mise au point du Contrat sera organisée avec le prestataire de service retenu à la fin du processus.</p>
Q 09	<p>Pourriez-vous nous préciser les capitaux garantis souhaités, ou devons-nous en proposer nous-mêmes ?</p>
R 09	<p>Un bulletin de clarification N2 sera publié incessamment concernant cette question.</p> <p>Nous tenons à vous informer qu'un éventuel addendum à la Demande de Cotations sera publié dans les jours à venir.</p>
Q 10	<p>Devons-nous communiquer le montant de la prime ou le taux de prime annuel ?</p>
R 10	<p>Un bulletin de clarification N2 sera publié incessamment concernant cette question.</p> <p>Nous tenons à vous informer qu'un éventuel addendum à la Demande de Cotations sera publié dans les jours à venir.</p>

Q 11	Afin de peaufiner notre offre, pouvez-vous nous communiquer les capitaux à assurer par personne ?
R 11	Un bulletin de clarification N2 sera publié incessamment concernant cette question. Nous tenons à vous informer qu'un éventuel addendum à la Demande de Cotations sera publié dans les jours à venir.